

Conseil régional

**Groupe FRONT DE GAUCHE**  
**PCF et République & socialisme**  
**Groupe AES**  
**Alternative Ecologiste et Sociale**

## COMMISSION PERMANENTE DU 3 JUILLET 2019

### Rapport n° CP 2019-235 **MISE EN ŒUVRE DU PACTE AGRICOLE - 2ÈMES AFFECTATIONS 2019**

Modification d'article(s)  / Suppression d'article(s)  / Créations d'article(s) additionnel(s)

#### Texte de l'amendement :

Un article est ajouté à la délibération, formulé comme suit :

« Décide de lancer, d'ici la fin de l'année 2019, des "Assises régionales de l'agriculture biologique et de la labellisation bio".

Ces assises rassembleront l'ensemble des acteurs concernés par l'agriculture biologique et la diffusion de ses produits : les associations (notamment celles impliquées dans la mise en œuvre du Plan bio, mais également celles engagées dans la protection de l'environnement, ainsi que les associations de consommateurs), les représentants des chambres d'agriculture, les syndicats agricoles dans toute leur diversité, les représentants du Comité national de l'agriculture bio et de l'État.

Ces assises auront notamment pour objectif de questionner les logiques actuelles par lesquelles les fondements sociaux et environnementaux de l'agriculture biologique sont de plus en plus mis en cause par le développement à grande échelle du marché du bio.

Elles s'interrogeront par là-même sur les mesures à envisager pour renforcer les labellisations bio dans le sens d'un mieux disant écologique, sanitaire et social. Elles pourront le cas échéant déboucher sur des initiatives novatrices de la Région Ile-de-France en matière de production et de labellisation biologique, permettant d'interpeller les acteurs de monde agricole sur ces enjeux au niveau national et européen. »

#### Exposé des motifs :

##### **Innover pour une agriculture biologique respectueuse de ses fondements écologiques et sociaux**

La demande croissante qu'expriment nos concitoyens pour une alimentation plus saine et plus respectueuse de l'environnement comme de la santé des producteurs a pour effet positif un développement majeur de l'agriculture biologique.

Ce développement doit être encouragé par les pouvoirs publics, au niveau national comme au niveau local. Il n'est toutefois pas sans conséquences sur les modes de production de cette agriculture, et tend aujourd'hui à mettre en cause certains de ses fondements écologiques et sociaux, sans lesquels elle perdrait son sens, et par-là même la confiance de nos concitoyens.

Sont ainsi souvent évoquées, par exemple, les conditions dans lesquelles, au sein de certains pays de l'Union européenne, des producteurs labellisés bio exploitent des travailleurs dans des conditions sociales inacceptables.

Ont aussi été évoquées, en France, les conditions dans lesquelles des abattoirs, également labellisés bio, pratiquaient des maltraitances sur les animaux, aussi inutiles qu'inacceptables.

A encore été évoquée, récemment, la façon dont la FNSEA a œuvré auprès de l'État afin d'exclure des réglementations françaises l'interdiction du chauffage des serres produisant des fruits et des légumes bio hors saison – une interdiction pourtant de bons sens et parfaitement cohérente à l'heure où la demande de produits locaux et de saison s'accroît corrélativement à celle du bio.

Alors même que la Région Ile-de-France s'enorgueillit de soutenir l'agriculture biologique, et qu'elle a confié la mise en œuvre du Plan bio aux chambres d'agriculture - gouvernées par la même FNSEA - le moment semble donc venu d'ouvrir le débat public sur ces évolutions de l'agriculture biologique, et sur les moyens publics à mettre en œuvre, notamment en matière de labellisation, pour enrayer les logiques qui contribuent à la dénaturer.

C'est tout le sens des "Assises régionales de l'agriculture et de la labellisation bio" proposées dans cet amendement qui, en rassemblant l'ensemble des acteurs concernés, dans leur diversité, devront permettre d'aboutir à des mesures volontaristes et innovantes de la part de la Région (par exemple une labellisation régionale dotée de critères sociaux et environnementaux ambitieux, servant de modèle au niveau national voire européen), ceci pour conserver à l'agriculture biologique des fondements écologiques et sociaux solides et durables.

**Céline MALAISÉ**



**Ghislaine SENEÉ**

